



## Décret « supports de cours en ligne »

Eric Uyttebrouck  
Cellule PRAC-TICE

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Version 1.0 – Décembre 2011

CTE - Cellule PRAC-TICE  
CP 160/26  
50, avenue Franklin D. Roosevelt (Bât. V)  
B - 1050 Bruxelles

Tél. +32 2 / 650 67 49

Fax +32 2 / 650 45 88

URL <http://www.ulb.ac.be/ulb/cte>  
e-mail [euyttebrouck@admin.ulb.ac.be](mailto:euyttebrouck@admin.ulb.ac.be)

2

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

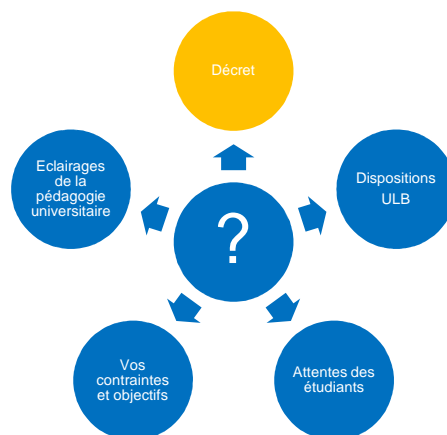
## Visées du séminaire

- Faire le point sur les implications du décret relatif aux supports de cours (oct 2011) pour votre pratique
- Présenter les mesures d'application du décret à l'ULB et les aides disponibles
- Susciter une réflexion plus vaste sur les supports de cours

3

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Choisir ses supports : un facteur parmi d'autres



4

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Historique du décret

- **Mars 2004** : décret dit « de Bologne »
- **Mai 2007** (?) : ajout à l'article 23 (CH IV. - De l'organisation de l'enseignement) d'un paragraphe sur les supports (obligation de rendre disponible les éventuels supports écrits de BA1 20 j après le début des cours)
- **Août 2010** : décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur - imposition de mettre en ligne les supports « obligatoires » (?) -> nombreuses questions et problèmes
- **Octobre 2011** : décret relatif aux supports de cours (remplace dispositions d'août 2010 – voir ci-après)

*L'esprit de la loi : démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur*

5

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Le texte du décret (1)

### *Principe de base*

« Chaque institution universitaire, Haute École et École supérieure des Arts organisée ou subventionnée par la Communauté française est tenue de **mettre à disposition des étudiants régulièrement inscrits, sur son site intranet, les supports de cours déterminés par l'organe visé à l'article 9 du décret du 12 juin 2003** définissant et organisation la participation des étudiants au sein des institutions universitaires et instaurant la participation étudiante au niveau communautaire pour les institutions universitaires, par le Conseil pédagogique pour les Hautes Écoles et par le Conseil de gestion pédagogique pour les Écoles supérieures des Arts. »

6

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Le texte du décret (2)

### *Délais*

« Cette mise à disposition des supports de cours visés à l'alinéa précédent est effective **au plus tard un mois après le début de l'activité d'apprentissage.**

Les supports de cours visés à l'alinéa 4 **peuvent être modifiés suivant l'évolution du cours.** Toutefois, les éventuelles modifications doivent être **mises en ligne au plus tard 6 semaines avant la fin de la période d'activité d'apprentissage.** »

7

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Le texte du décret (3)

### *Impression pour les boursiers*

« Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus d'**assurer la publicité des supports de cours visés** à l'alinéa 4 et devant faire l'objet de la matière d'examen.

**L'étudiant jouissant d'une allocation d'études qui en fait la demande** bénéficie, à charge des budgets sociaux de l'institution universitaire, de la Haute Ecole ou de l'Ecole supérieure des Arts, de **l'impression sur papier, à titre gratuit, des supports de cours relatif au cursus au sein duquel il est inscrit** et qui sont visés dans la liste déterminée à l'alinéa 4. »

8

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011



## Vos contraintes et objectifs ?

- Je ne veux pas faire de syllabus car
  - J'ai peur de l'absentéisme
  - Je n'ai pas le temps d'en rédiger un
  - Mon contenu change chaque année
  - Je veux pouvoir modifier le contenu tout au long de l'année
  - ... ?
- Je ne veux pas mettre mon syllabus en ligne car :
  - J'ai peur qu'on le copie
  - Je ne suis pas sûr d'avoir tous les droits sur les images etc.
  - ... ?

11

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Dispositions ULB

- L'équipe SMILEY modifie la fiche-cours en ligne pour distinguer « Syllabus » et « Autres supports »
- L'enseignant met à jour sa fiche
- Il n'est pas obligatoire d'avoir un syllabus, mais un syllabus doit obligatoirement être renseigné dans la fiche cours
- L'ULB procède (une fois par an) à une extraction des champs « syllabus »
- La liste est validée par la Commission de l'Enseignement
- Le syllabus est mis en ligne dans l'Université Virtuelle par l'enseignant ou les PUB
- Une copie des supports est remise aux PUB pour l'impression
- Le service social donne aux boursiers une carte pour l'achat de syllabi
- PRAC-TICE est à la disposition des enseignants

12

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Quelques éclairages de pédagogie universitaire pour penser le problème des supports



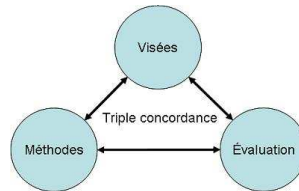
### Typologie des supports

<i>Utilisateur ► Concepteur(s) ▼</i>	<i>ENSEIGNANT</i>	<i>APPRENANT</i>
<i>ENSEIGNANT(S)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrits au tableau</li> <li>• Doc. projetés</li> <li>• Notes non diffusées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syllabus</li> <li>• Portefeuilles de lecture</li> <li>• Feuilles distribuées</li> <li>• Ouvrage</li> </ul>
<i>APPRENANT(S)</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notes perso prises</li> <li>• Doc. perso échangés</li> <li>• Doc. partagés</li> </ul>
<i>AUTRE(S) AUTEUR(S)</i>	Doc. projetés  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrages, articles</li> <li>• Documents en ligne</li> </ul>	<i>Text book</i>

Source : A. Lammé /  
PRAC-TICE

## La notion de « triple concordance »

- Tyler (1949) : **congruence nécessaire entre**
  - les visées pédagogiques (objectifs, compétences)
  - les méthodes
  - l'évaluation
- Les auteurs parlent de « **congruence** », de « **triple concordance** » (Leclercq, 1997) ou d'« **alignment** » (Anderson & Krathwohl, 2001)
- On peut ranger les supports dans les « méthodes » ou « moyens »



15

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## La notion de « triple concordance »

- Exemple
  - **Visée** : amener les étudiants à se faire une opinion sur une problématique à partir de différentes sources authentiques
  - **Moyens/méthodes** : le *portefeuille de lectures* semble plus indiqué que le *syllabus*

16

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011



## La notion de « texte »

- Le discours de l'enseignant est un premier « texte », soit « un ensemble organisé d'énoncés, qui jusqu'à un certain point, a son sens en lui-même » (Rey, Caffieaux, Compère, Lammé, Persenaire, Philippe et Wallenborn, 2003, p. 55)
- D'autres « textes » peuvent s'ajouter : présentation style powerpoint, syllabus, syllabus « pirate », documents de référence, notes personnelles de l'étudiant, notes d'autres étudiants, enregistrement audio, podcast,...
- Quelle cohérence entre ces textes ? Quelle complémentarité ? Est-ce que « plus » est forcément « mieux » ? Qu'est-ce qui est matière d'examen parmi ces textes ? Quel est le rôle de ce qui ne l'est pas ?

17

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Écrit ou oral ?

- Entre trois conditions :
  1. Groupe assistant au cours avec notes fournies
  2. Groupe assistant au cours, sans notes fournies
  3. Groupe n'assistant pas au cours avec notes fourniesquel groupe obtient le **moins bon** résultat à un posttest ?
- Réponse : le **groupe 2** !
- Chez les adultes, un document auditif est **moins efficace qu'un texte** en termes d'apprentissage (Jamet, 1998)

18

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## La primauté du support papier

Dans l'absolu, pour **étudier** mes cours, je préfère :

Un syllabus en ligne	3 %
<b>Un syllabus-papier</b>	<b>39 %</b>
Un syllabus en ligne et un syllabus-papier	20 %
Mes notes personnelles	35 %
Autre	3 %

Source : PUB (2006). Enquête sur les syllabus : vos syllabus-papier et/ou vos syllabus en ligne ? <http://www.ulb.ac.be/ulb/pub/pub-enquete-syllabus.pdf>

## La primauté du support papier

Lorsque seul un syllabus en ligne est mis à ma disposition :

Je l'étudie à l'écran sans l'imprimer	5 %
<b>J'imprime quasi systématiquement le syllabus en ligne</b>	<b>76 %</b>
Je le consulte sans l'imprimer mais j'étudie principalement avec mes notes prises au cours ou avec d'autres notes d'étudiants	16 %
Je ne le consulte pas et j'étudie avec mes notes prises au cours ou avec d'autres notes d'étudiants	3 %

Source : PUB (2006). Enquête sur les syllabus : vos syllabus-papier et/ou vos syllabus en ligne ? <http://www.ulb.ac.be/ulb/pub/pub-enquete-syllabus.pdf>

## La primauté du support papier

- Deux certitudes :
  - 1. Les étudiants demandent un support écrit
  - 2. La majorité des étudiants ne lisent pas à l'écran (et *étudiant* encore moins à l'écran!)

Voir aussi : Uyttebrouck, E. (2005). Mais pourquoi diable ne lisent-ils pas mes notes de cours en ligne ? *Journal of Distance Education*, 20(1), 39–59. [http://www.cade-aced.ca/display\\_publication.php?i\\_nlmageld=39](http://www.cade-aced.ca/display_publication.php?i_nlmageld=39)

21

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Le (faux?) problème de l'absentéisme



Département Libre de Bruxelles - Iconothèque

- Les enseignants craignent souvent que le fait de distribuer un support écrit augmentera l'absentéisme (Isaacs, 1994; James et al., 2006)
- Les étudiants ne pensent pas que le fait de recevoir une copie des présentations augmente leur absentéisme (Apperson et al., 2006b; Frey & Birnbaum, 2002; James et al., 2006; O'Reilly & Flood, 2006; Simpson et al., 2003)
- Mesures objectives : ?
- Les étudiants disposant de podcasts d'un cours n'assistent pas moins aux séances (Heilesen, 2010; McGarr, 2008)

22

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## La problématique prise de notes

- Les notes des étudiants **sont moins complètes et fidèles qu'on ne le pense** :
  - Houart (2008) : pour un discours uniquement oral, 9% des unités de sens (phrases) sont notées de manière complètes (articles etc. omis)
  - Baker & Lombardi (1985) : 50% des points-clés notés
  - Houart (2008) : la « complétude » des notes des étudiants passe à **83% pour un discours avec diaporama**; plus on utilise de canaux plus les notes sont complètes et fidèles
- Explications (Romainville et Noël, 2003) :
  - Importante différence de vitesse de production entre oral (2 à 3 mots /seconde) et écrit (0,3 à 0,4 mots/sec)
  - Charge cognitive : il faut noter ET suivre le discours

23

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011

## Powerpoint ≠ syllabus

- **Tendance actuelle** : remplacer les notes complètes par des impressions de présentations assistées par ordinateur
- **Problème** : la présentation assistée par ordinateur est un **support au discours oral** et ne se suffit généralement pas à elle-même
- Une piste : utiliser l'espace de commentaire et donner diapos + commentaires associés

24

© ULB-CTE / Cellule PRAC-TICE - Déc 2011